



Togotelecom

WEEK-END
K'DO

+50% de bonus

RDV la semaine prochaine
pour d'autres surprises !

Envoie vite **BONUS** au **1515** à 500F (avant ce vendredi à 19h) et bénéficie de 750F de crédit.

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

N°664

du 13
DECEMBRE
2013



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LE SORT DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE : A PROPOS DE L'URGENCE CENTRAFRICAINE

La dislocation de l'Etat en Centrafrique et les problèmes de la sécurité en Afrique ont été au centre de la réunion à Paris le vendredi 6 et le samedi 7 décembre entre le président François Hollande et une quarantaine de dirigeants africains, une occasion pour le chef de l'Etat français d'expliquer sa nouvelle politique africaine et pour les Etats africains de mesurer le poids de leurs responsabilités.

LA NOUVELLE POLITIQUE AFRICAINE DE PARIS

La France ne souhaite pas se mêler de la politique interne des Etats africains. Elle ne veut pas interférer dans le choix démocratique des peuples africains.

Elle ne souhaite pas davantage se comporter comme le gendarme de l'Afrique francophone chargé de veiller à la sécurité des populations. C'est sur ces Etats et leurs organisations internationales que repose le soin d'intervenir si besoin est.

L'action, de la France ne peut être que supplétive, La résolution votée par l'Onu sur présentation de la France est conforme à ce modèle théorique.

Le Conseil de Sécurité «autorise le déploiement» de la force africaine présente en RCA (Muisca) «pour une période de douze mois», avec une clause de révision à six mois, afin de «protéger les civils et rétablir l'ordre et la sécurité (...), stabiliser

suite à la page 4

P.3 Pour soutenir les efforts du gouvernement togolais

La Banque mondiale met 7 milliards de FCfa derrière la croissance et la supervision des entreprises publiques

P.7 Après la mort de leur époux
Certaines veuves réticentes aux humiliations rituelles



Hervé Assah, Représentant Résident de la Banque mondiale au Togo

P.4 Besoins de liquidités bancaires
La Banque centrale injecte 145,65 milliards Cfa au Togo cette semaine

P.3 Contrôle de la gouvernance pour le compte de l'exercice 2007

Les comptes de la TdE souffrent d'irrégularités importantes, selon la Cour des comptes

P.3 En vedette mardi à la FIL 2013

La SAZOF expose la nouvelle loi de la zone franche et ses avantages



moovréactivation

réactivez votre carte SIM et bénéficiez de **100%** de bonus pour tout rechargement à partir de 200 F.

Offre destinée aux numéros désactivés entre janvier et août 2013 et valable uniquement pour les rechargements via emooov et cartes de recharges.



groupe etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

“JAI RECU MA CARTE! ET VOUS?”



L'événement de Mercredi dernier a tenu toutes ses promesses. Désormais, atteinte du quota dans votre catégorie ou pas, vous gagnez en tant que client.



Devant un public composé de clients, de partenaires et de journalistes, les nouveaux principes du programme BA'AL ont été dévoilés. Le Directeur Général de TOGOTELECOM a annoncé les couleurs dans son mot de bienvenue en insistant sur cette volonté de faire un peu plus pour le client chaque jour. Une présentation a révélé en détails comment accumuler les points et comment se procurer et utiliser la carte de fidélité.



L'étape la plus appréciée, fut le moment de la remise de prix aux clients ayant atteint les quotas fixés dans les différentes catégories. Des cartes de fidélité, des avoirs de centaines de milles à faire valoir auprès de TOGOTELECOM et des appareils de téléconférence ont été distribués à 36 clients heureux et satisfaits.



Côté prestations artistique, l'honneur était aux femmes ; Almok puis Senza ont charmé le public, la première par sa voix et sa chorégraphie, la seconde par deux chansons inédites sur le programme BA'AL.

La cérémonie a pris fin par un cocktail offert à l'assistance. Rendez-vous est pris pour la prochaine célébration BA'AL.

LUMIERE SUR LES CARTES DE FIDELITE BA'AL



C'est le cadeau de fin d'année de TOGOTELECOM à ses clients. Si vous n'étiez pas à la cérémonie de lancement, voici le trésor qui se cache derrière ces cartes.

COMBIEN DE CARTES?

Quatre types de carte de fidélité sont à la disposition des clients depuis le mercredi 04 décembre 2013. Ces cartes diffèrent les unes des autres par la couleur et l'appellation. Ainsi, nous avons la CARTE BRONZE, la CARTE SILVER, la CARTE GOLD et la CARTE PLATINIUM. Tout comme les médailles aux jeux olympiques, la valeur de chaque carte est proportionnelle à son appellation. Par ordre d'importance, la carte PLATINIUM vient en premier lieu, suivi de la carte GOLD, ensuite la carte SILVER et enfin la carte BRONZE.



COMMENT LES OBTIEN-ON?

La première condition est d'être client de TOGOTELECOM. Pour devenir client, il suffit, évidemment, d'être utilisateur d'un produit ou d'un service de TOGOTELECOM. Lorsque vous êtes ou vous devenez client de TOGOTELECOM et que vous faites la demande de votre carte, vous obtenez une carte d'un an de validité correspondant à vos points de fidélité. Après un an, TOGOTELECOM vous attribue une nouvelle carte supérieure, inférieure ou égale à celle que vous aviez. Tout dépend de vos points de fidélité au moment de l'octroi de la carte.

Demandez donc, sans tarder, votre carte dans n'importe quel Espace Telecom ou remplissez le formulaire disponible sur notre site Internet www.togotelecom.tg. Quelques jours après, vos retirerez votre carte dans l'espace Telecom souhaité.

COMMENT S'EN SERVIR?

Les cartes de fidélité vous donnent droit à plusieurs avantages :

- Offres exclusives chez les partenaires de TOGOTELECOM,
- Réduction de tarif sur des achats chez les partenaires de TOGOTELECOM
- Accès gratuit à de grands événements,
- Participation à des jeux et divertissement,
- Souhait de vœux de la part de TOGOTELECOM,....etc

Pour s'en servir, le client arrive chez le partenaire et se signale en envoyant par SMS, son numéro et celui du partenaire au numéro court 4545. Le partenaire reçoit automatiquement un message l'autorisant à servir le client. Pour reconnaître les partenaires désignés, il suffit de chercher l'enseigne signalétique BA'AL posé devant ou à l'intérieur des locaux des partenaires.

QUI SONT NOS PARTENAIRES?

Ils sont reconnaissables grâce à l'enseigne signalétique BA'AL installée à leur devanture. Il s'agit pour le moment de OCT BÂTIMENT, KRISTAL OPTIQUE, CLINIQUE TOUT EST GRÂCE, HAMADA M5 (pièces détachées), FIL O PARC, ETS KALAMPAI ET FILS, CENTRE AERE CERFER, PRÊT A PORTER MEGUIDO, REMAR TOGO, HOTEL CONCORDE, CLINIQUE DE L'AEROPORT, RESTAURANT CASA, 907 CLUB VIP, ALEYA NIGHT CLUB, SALON D'ESTHETIQUE BEAUTY CASE, HÔTEL KARA, FAST FOOD INTIMITE.

RENDEZ-VOUS A LA FOIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT!

Contrôle de la gouvernance pour le compte de l'exercice 2007

Les comptes de la TdE souffrent d'irrégularités importantes, selon la Cour des comptes

Late Pater

Obligation est faite aux établissements et entreprises publics aux termes de l'art. 66 de la loi organique n°98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation de la Cour des comptes de transmettre à la Cour leurs documents comptables dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice. Tel n'est pas le cas ou le rythme est loin d'être respecté, c'est selon. N'empêche, la Togolaise des Eaux (TdE) a produit et transmis à la Cour des comptes son rapport d'activités pour le compte de l'année 2007. En vue d'inciter les responsables des organismes publics à la bonne gouvernance, le contrôle de la 3^{ème} Chambre de la Cour des comptes, effectué à la TdE, s'est déroulé de décembre 2011 à mai 2012. Et pour les besoins du contrôle de la qualité de la gestion, les responsables des organes dirigeants (président du Conseil de surveillance, président du Conseil d'administration), de direction (Directeur général en 2007), et d'audit externe (commissaire aux comptes) ont été approchés. Il se révèle, au plan organisationnel, une illégalité du Conseil d'administration dont le mandat a expiré, l'inexistence d'un règlement intérieur, la détention inappropriée de chèques par le président du Conseil d'administration (PCA), un système non sécurisé de signature unique sur les comptes bancaires de la TdE. En matière d'application des règles de bonne gouvernance, il est noté entre autres l'absence de textes actualisés régissant la TdE, des rapports conflictuels entre les directions, un Conseil d'administration (CA) dominé par la direction générale, la confusion dans l'organisation structurelle de la TdE, une concentration exagérée des pouvoirs entre les mains du Directeur général, une collaboration difficile entre celui-ci et son adjoint en début d'exercice 2007, une lenteur administrative dans la prise de décision. La bonne gouvernance faisant appel à la conformité des actes d'une entité à son système de règles et à la qualité des rapports qui existent entre les différentes composantes de cette entité (responsabilité, utilisation des ressources, transparence, consensus dans l'action et reddition des comptes).

Ce qui renvoie l'image d'une gestion calamiteuse faite de la TdE en 2007. Que dire des années suivantes dans la mesure où la société ne s'est jamais relevée. Les vérifications sur place et sur pièces des comptes révèlent un manque de pièces justificatives pour la plupart des dépenses effectuées sur certains comptes ; les procédures pour le paiement de certaines factures sont bafouées ; les pièces justificatives sont insuffisantes ; les visas de certains responsables sur certaines pièces ont manqué ; des pièces justificatives sont illisibles ;



Kpandja Ismaïl Binguitcha-Faré, l'un des DG de la TdE en 2007

plusieurs factures sont sans bons de commande ; d'autres factures n'indiquent pas l'agent ayant engagé la dépense. Sans oublier les régularisations des dépenses des missions non appuyées de pièces justificatives suffisantes et probantes ; le remboursement des frais de mission et dépenses de restauration pour les missions du DG alors que les frais de mission et d'hébergement sont payés ; des papiers volants comme preuve de règlement ; l'absence de pièces pour la régularisation des dépenses après une avance consentie surtout pour les missions, etc.

La qualité de la gestion n'y est donc pas. Le conseil d'administration a été déstabilisé par une affaire de faux chèques, conséquence d'une détention inappropriée de chèques et de signature unique sur les comptes bancaires de la TdE par le PCA. Alors que la détention par le PCA de chèques et de signature sur les comptes bancaires de la TdE est anormale du point de vue gestion. Le PCA relevant de l'administration de l'entreprise ne doit pas se mêler des actes de gestion sur lesquels il aura à se prononcer. Les faux chèques en question portaient la signature falsifiée du PCA. Le processus de nomination des DG, qui relève de la responsabilité du CA dans les principes, se fait sans l'implication active de celui-ci. Ce qui place le CA dans une position de faiblesse. A la TdE, un DG a convoqué les membres du CA auprès du ministre de tutelle parce que ceux-ci ont voulu, pour des raisons d'économie, ramener les titres de voyage de la 1^{ère} classe en classe Affaires ; un DG a convoqué son PCA pour le soumettre à des interrogations, etc. Le CA dominé par la direction générale se trouve ainsi dans l'incapacité de jouer véritablement son rôle. Contrairement au Contrat d'exploitation entre l'Etat et la TdE (art. 19-2), il n'existe pas de politique de recrutement, d'affectation et de formation du personnel.

Aux fins de se prononcer, le

contrôle de la Cour des comptes s'est intéressé aux instruments de reddition des comptes, au fonctionnement du contrôle interne, à l'analyse des comptes et bilans, de même qu'à la qualité de la gestion. Du coup, à travers les vérifications, nombreuses anomalies sont dénombrées : exagération des dépenses dont certaines se révèlent fictives, dépassements des crédits alloués, non suivi des recouvrements par les chefs centres, mauvais classement des pièces comptables, double emploi entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement... «D'une manière plus générale, on peut affirmer qu'il n'existe pas une vraie direction de contrôle interne à la TdE. Cependant, les rares sorties de cette direction indiquent d'importantes anomalies dans le fonctionnement des directions régionales. Des tests pratiqués sur le suivi des procédures ont d'ailleurs montré que la plupart des services de la TdE ne suivent pas entièrement les procédures mises en place à travers les manuels de procédures», écrit la Cour dans son rapport de contrôle des comptes daté de février 2013.

Tenez ! On parle d'une absence d'une politique de recouvrement de créances à la TdE. Les créances et emplois assimilés représentent 23,58% du total bilan. Elles s'élèvent à 7,850 milliards de francs Cfa dont 6,429 milliards de créances sur les clients (6,394 milliards de créances sur les ventes d'eau, 35 millions de créances sur travaux), 274 millions d'acomptes aux fournisseurs et 1,147 milliards de créances diverses. Pour l'exercice 2007, les créances privées se chiffrent à 1,257 milliard et les créances publiques 1,278 milliard, soit un montant total de 2,535 milliards de francs Cfa. Ce chiffre représente 50,28% du chiffre d'affaires 2007 de la TdE. «Ce qui est impressionnant et témoigne d'un laxisme total en matière de facturation et de recouvrement des

créances». Il est aussi fait cas d'une trésorerie active en hausse, mais très tendue : la forte évolution de la trésorerie (600,61% par rapport à 2006) ne signifie pas une meilleure santé de la TdE. Celle-ci se traduit par d'importantes dettes non payées (dettes fiscales, sociales et autres dettes : 1.955.744.055 FCFA). Cet état de chose s'explique par le ralentissement des activités à la suite du départ du DG Binguitcha-Faré et au temps d'adaptation de son successeur, dit-on.

Les grandes masses du passif indiquent des fonds propres en baisse, une très forte augmentation des dettes financières, un passif circulant accru, une trésorerie passive en baisse notable. Les dettes financières (13,15% du total du passif) se sont amplifiées de 56,60% par rapport à 2006. Elles ont été alourdies par les emprunts et dettes des établissements de crédits (4.446.698.989 FCFA) qui se sont fixés à 99,86% de l'ensemble des dettes financières en 2007. Et les dettes envers les associés (personnes physiques) : 2.935.098.075 FCFA. D'où la conclusion : «de façon globale, on peut affirmer que l'ensemble des comptes souffre d'irrégularités importantes. Ce qui influe négativement sur la qualité de la gestion de la TdE».

Pour indication, en 2007, la gouvernance de la TdE a été assurée par un conseil de surveillance présidé par Yao Florent Maganawè, alors ministre de l'Eau et des ressources hydrauliques, un conseil d'administration présidé par Aquitème Aklesso, une direction générale assurée jusqu'au 25 mai 2007 par Kpandja Ismaïl Binguitcha-Faré et à partir du 25 mai 2007 par Yawo Elihoho Evénya, lui-même débarqué entre-temps. En rappel, la TdE est née des cendres de la Régie des Eaux de Lomé créée par décret le 30 janvier 1959 et dont la mission est de produire, de transporter et de distribuer de l'eau potable. Cette société a été transformée en 1963 en Régie Nationale des Eaux du Togo (RNET) et ses statuts approuvés par décret le 10 décembre 1965. La TdE est créée suite au changement de raison sociale de la RNET. En 2003, par décret, la TdE est érigée le 26 mai 2003 en société d'Etat et régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux entreprises publiques. Son capital social est de 1.450.000.000 de francs Cfa, entièrement libéré et détenu par l'Etat togolais. La TdE a des missions et une organisation dont l'origine remonte à la RNET. Elle a pour objet la mise à la disposition du plus grand nombre possible de ménages et d'opérateurs économiques d'une eau de qualité en quantité suffisante et au moindre coût en milieu urbain, par l'exécution de travaux de captage et d'adduction, l'exploitation des réseaux d'eaux usées.

En vedette mardi à la FIL 2013

La SAZOF expose la nouvelle loi de la zone franche et ses avantages

La Société d'Administration des Zones Franches (SAZOF) vibre au rythme de la Foire internationale de Lomé (FIL 103) qui continue de battre son plein. Partenaire de cette 11^{ème} édition, elle était à l'honneur le mardi 10 décembre sur le site de ce grand rendez-vous commercial. Au menu, la présentation de la convention collective et de la nouvelle loi de la zone franche.

En effet, c'est par une conférence-débat que les premiers responsables de la société d'administration de la zone franche ont voulu marquer la journée dédiée à la SAZOF. Deux communications principales ont été données afin de permettre au grand public de mieux comprendre le fonctionnement de ce secteur d'activité économique de notre pays. Il s'agit de «La convention collective en zone franche et ses innovations» et «La nouvelle loi zone franche».

La rencontre a permis de présenter donc les grandes lignes de la Nouvelle loi de la Zone Franche ainsi que les textes régissant le Code du travail dans ce regroupement de sociétés. Aujourd'hui, avec la nouvelle loi, les sociétés installées dans la zone franche et qui exercent leurs activités à l'intérieur du pays, bénéficient de plusieurs avantages par rapport à celles sur place dans la capitale. C'est une disposition qui concourt à la décentralisation. L'objectif étant de réduire l'exode rural et permettre la création d'emplois aux milieux défavorisés.

Sous un autre registre, la Sazof, dans la souplesse de sa loi, permet désormais aux syndicats et chefs d'entreprise de régler leur conflit

devant le tribunal du travail. Contrairement à la pratique qui voulait que la Sazof soit le tribunal des conflits dans le secteur. Il s'agit là d'une «grosse innovation en Zone franche en ce qui concerne les travailleurs», indique M. Yawo Atsovi SIKPA, Directeur Adjoint de la SAZOF, c'est que le travail est régi par la loi togolaise portant Code du travail.

Aussi, a-t-il souligné qu'avec cette nouvelle loi, «dorénavant, aucune entreprise extractive ne peut faire partie de la Zone Franche si les produits finis ne sont pas pour l'exportation»

Avec les innovations introduites dans son fonctionnement, nul ne peut nier aujourd'hui, l'apport de la Zone franche à régler un tant soi peu le problème du chômage au Togo : 12.000 emplois directs créés avec 62 entreprises opérationnelles.

À la suite de l'opération de charme, la direction de la Sazof a fini par entrer dans le vif du sujet : en appeler aux entreprises désireuses de s'installer au Togo, d'approcher le cadre qui leur est offert avec plusieurs avantages. «Pour cette foire, la zone franche est ouverte à toutes les entreprises désireuses de s'installer au Togo», a conclu M SIKPA.

Pour soutenir les efforts du gouvernement togolais

La Banque mondiale met 7 milliards Cfa derrière la croissance et la supervision des entreprises publiques

Le Conseil d'Administration de la Banque mondiale vient d'approuver un crédit de 14 millions de dollars, environ 7 milliards de francs Cfa, de l'Association internationale de développement (IDA) pour appuyer les efforts déployés par le gouvernement togolais pour améliorer la gestion de ses finances publiques et renforcer la gouvernance économique et la croissance dans différents secteurs essentiels de l'économie du pays, comme l'agriculture, les industries extractives, les activités bancaires et les télécommunications. «Le Togo semble tout à fait en mesure d'afficher une croissance économique soutenue parce qu'il dispose d'abondantes réserves de phosphate de bonne qualité, jouit d'un climat favorable à l'agriculture, a un port naturel en eau profonde et a un secteur du commerce dynamique», explique Madani M. Tall, Directeur des opérations de

la Banque mondiale pour le Togo. «L'ampleur et la gravité de la pauvreté se sont encore accrues au Togo. Le financement approuvé aujourd'hui met l'accent sur une série de réformes axées sur les populations les plus défavorisées, qui devraient promouvoir la croissance généralisée des revenus, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté», a ajouté M. Tall le 5 décembre dernier à Washington.

Le financement approuvé ce jour appuiera le sixième crédit à l'appui de la croissance économique et de la gouvernance (Sixth Economic Growth and Governance Credit - EGGC-6), et il est étroitement aligné sur le deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-II) de l'Etat, qui a pour objet de relancer la croissance et de réduire la pauvreté. L'EGGC-6 se

(suite à la page 4)

Quelques faiblesses relevées par l'autorité compétente La non réalisation de dépenses d'investissement et le manque d'appuis budgétaires et dons grèvent le budget 2013

Jean Afolabi

D'après le ministère de l'Economie et des finances, à fin décembre 2013, les projections des recettes sont estimées à 632,1 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 91%. Dans les détails, les recettes fiscales en seraient à 400,3 milliards pour une prévision de 363,9 milliards. Les recettes non fiscales seraient de 49,7 milliards pour une prévision de 51,0 milliards. Les ressources extraordinaires, enfin, seraient de 182,1 milliards contre 279,2 milliards de prévus. En face, les dépenses sont attendues à fin décembre 2013 à 612,2 milliards de francs, soit 88,3% des prévisions de départ qui étaient de 694 milliards. «La non réalisation des dépenses d'investissement financées aussi bien sur ressources externes qu'internes expliquerait principalement ce taux d'exécution», explique-t-on officiellement.

Au titre des trois premiers trimestres de l'année, les réalisations

des recettes de l'Etat se chiffraient à 428,2 milliards, à 61,7%, dopées essentiellement par des emprunts obligataires. Dans le lot, l'Administration générale des impôts réalisait 124,3 milliards, soit 78,3% de ses prévisions. La douane en était à 87,6% de ses prévisions, soit 173,7 milliards. Les recettes non fiscales se chiffraient à 22,1 milliards, à seulement 43,3% de ce qui était attendu pour l'année. Prévu pour 279,2 milliards, les ressources extraordinaires n'ont été réalisées à fin septembre 2013 que pour 108,2 milliards, à un taux de réalisation de 38,7%. Une contre-performance que le ministère de l'Economie et des finances impute à la non réalisation des appuis budgétaires, à la faible mobilisation des dons-projets et des emprunts-projets.

A mi-chemin, sur les neuf premiers mois d'exécution, les dépenses de l'Etat, sur la base des ordonnancements, s'élevaient en gros à 423,2 milliards, soit un taux de réalisation de 61,0%. Les dépenses courantes (dépenses

primaires et intérêts sur la dette) se chiffraient à 287,7 milliards, soit 76,0% des prévisions fixées à 378,5 milliards. Prévu pour 136,0 milliards, les dépenses de personnel ordonnancées s'élevaient à 101,2 milliards, au taux d'exécution de 74,4%. Les autres dépenses primaires ont atteint 174,4 milliards contre une prévision de 212,4 milliards, à un taux d'exécution de 82,1%. Prévu pour 30,1 milliards, les intérêts sur la dette ont connu une réalisation de 12,1 milliards, soit un taux de 40,2%.

Les dépenses en capital réalisées sur la même période ont atteint 79,5 milliards, soit 34,5% des prévisions. Ce faible niveau de réalisation s'explique, entre autres, par la maîtrise approximative des nouvelles procédures de passation des marchés publics, par les services publics et la non maturité des projets programmés. Les dépenses ordonnancées au titre de l'amortissement de la dette se chiffrent à 56,0 milliards, soit une réalisation de 65,8%.

Besoins de liquidités bancaires

La Banque centrale injecte 145,65 milliards Cfa au Togo cette semaine

Par deux opérations d'adjudications, le mardi 10 décembre 2013, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a injecté un total de 145,65 milliards de francs Cfa dans le circuit bancaire togolais, dont 58,850 milliards à 28 jours. La première, à sept jours, porte sur un montant de 900,000 milliards pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) Cfa. Cette opération arrive à échéance le lundi 16 décembre 2013. Elle a enregistré la participation de quarante-huit établissements de crédit provenant des huit places de l'Union. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 2,5180% et 2,5478%.

Les établissements du Togo s'adjuget 86,800 milliards. Mais, de loin, ceux du Burkina Faso s'en sortent avec 208,980 milliards. Ils sont suivis par les établissements de la Côte d'Ivoire et du Bénin avec respectivement 187,886 milliards et 118,140 milliards. Viennent ensuite les banques du Sénégal avec 114,594 milliards, du Mali avec 112,000 milliards et du Niger avec

57,600 milliards. Les établissements bissau-guinéens bouclent avec 14,000 milliards.

L'institut d'émission a également procédé cette même date à une injection de liquidités à vingt-huit jours d'un montant de 550,000 milliards de francs. L'échéance de cette adjudication est fixée au 6 janvier 2014. Trente établissements bancaires de sept Etats de l'Union ont participé à cette adjudication mensuelle. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont établis respectivement à 2,5300% et 2,5892%.

Outre le Togo, les banques du Bénin et du Sénégal respectivement 173,444 milliards et 119,267 milliards. Les banques burkinabè suivent avec 80,000 milliards et celles du Mali avec 78,500 milliards. La Guinée-Bissau

n'a pas participé à l'opération, alors la Côte d'Ivoire et le Niger s'en sortent respectivement avec 30,139 milliards et 9,800 milliards.

Au cours du mois d'octobre 2013, la moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 702,5 milliards en septembre 2013 à 740,7 milliards, soit une hausse de 38,3 milliards. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti, en moyenne mensuelle, à 2,53%, soit un reflux de 15 points de base par rapport à la situation du mois précédent. Le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est ressorti à 2,54% à fin octobre 2013, en baisse de 27 points de base par rapport à juin 2013, constate la Banque centrale.

Selon la Banque centrale, au 3ème trimestre dans l'Union

Les coûts des facteurs de production relativement stables, le prix de l'électricité en baisse au Bénin et au Togo

Selon les chefs d'entreprise, les coûts salariaux sont en baisse par rapport à la même période de l'année précédente. Quant aux effectifs employés, ils seraient en hausse en ce qui concerne le personnel permanent et en baisse pour les salariés non permanents dans les entreprises au troisième trimestre 2013.

A l'exception des carburants, d'après une Note de conjoncture de la Banque centrale, les coûts des autres facteurs de production sont restés stables au cours du troisième

trimestre 2013. En particulier, les prix à la pompe de l'essence super ont augmenté de 4,4% au Bénin et de 1,5% en Côte d'Ivoire entre juin 2013 et septembre 2013. En revanche, ils ont baissé de 5,3% en Guinée-Bissau.

Le prix du mètre carré (m²) de terrain non bâti en zone urbaine se situe autour de 262.600 FCFA au Bénin et 144.800 FCFA au Sénégal, les places les plus chères. Le prix du mètre carré est de 7.000 FCFA au Niger et de 1.325 FCFA en Guinée-Bissau.

Le prix du KW/H d'électricité, distribué en moyenne tension, se situe à 114 FCFA au

Sénégal, soit le prix le plus élevé. Au Bénin et au Togo, qui sont alimentés par le Nigeria, les prix sont fixés respectivement à 86 FCFA et 90 FCFA au cours du trimestre. Les prix de l'électricité sont situés dans une fourchette intermédiaire dans les autres pays, notamment la Côte d'Ivoire et le Burkina. Pour le carburant, notamment le gazole, les prix en septembre 2013 sont compris entre 538 FCFA au Niger et 792

FCFA au Sénégal.

Le coût du crédit est ressorti en légère hausse. En effet, le taux d'intérêt débiteur moyen dans l'Union est ressorti à 7,60% au troisième trimestre 2013, en hausse de 2 points de pourcentage par rapport au trimestre précédent. Les taux se sont situés à 6,06% au Sénégal, 7,07% en Côte d'Ivoire, 8,56% au Burkina, 8,66% au Bénin, 9,08% au Togo, 9,14% au Mali, 9,37% en Guinée-Bissau et 11,08% au Niger.

Pour soutenir les efforts du gouvernement togolais

La Banque mondiale met 7 milliards Cfa derrière la croissance et la supervision des entreprises publiques

(suite de la page 3)

fonde sur des réformes soutenues par des programmes antérieurs, mais il privilégie des mesures renforçant la croissance et améliorant la gouvernance économique et la supervision des entreprises publiques, précise un communiqué de la Banque mondiale. Le Sixième crédit à l'appui de la croissance économique et de la gouvernance a deux composantes principales : la première a pour objet d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des



Madani M. Tall, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo

finances publiques en divulguant des informations sur les finances

publiques, par le biais du renforcement de la supervision extérieure et de l'automatisation de la passation des marchés.

La deuxième composante renforcera la gouvernance économique et les fondations de la croissance dans des secteurs comme l'agriculture, le coton, les industries extractives (phosphates, calcaires), l'électricité et les télécommunications. Un grand nombre de ces réformes sont conçues pour profiter tout particulièrement aux ménages

pauvres ruraux et notamment aux petits agriculteurs et producteurs de coton. Les réformes donneront lieu à l'amélioration de la transparence dans le secteur de la culture du coton et à l'élargissement de l'accès aux engrais. Le projet appuiera également l'apport d'améliorations dans le secteur de la microfinance dans le but d'ouvrir l'accès au système financier formel du pays, ainsi que des réformes dans le secteur des télécommunications notamment par suite de l'introduction des services de banque mobile.

Editorial

LE SORT DE LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE : A PROPOS DE L'URGENCE CENTRAFRICAINE

(suite de la page 1)

le pays (...) et créer les conditions propices à la fourniture d'aide humanitaire...»

Par ailleurs, le Conseil de Sécurité «autorise les forces françaises en RCA, dans la limite de leurs capacités et de leurs zones de déploiement, et de manière temporaire, à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la Misca dans l'accomplissement de son mandat» et demande à Bangui et aux pays voisins de soutenir leur action.

La force française n'est bien ainsi que supplétive de celle des Etats africains.

LA REALITE SUR LE TERRAIN

L'action africaine étant lente à se mettre en mouvement, c'est sur la France que repose l'initiative militaire et les populations ne s'y trompent pas qui accueillent les soldats français en libérateurs. Il faudra voir, au fil des mois, si cette quasi exclusivité française se maintient ou si les forces africaines sont en situation d'assumer le relais.

Le risque est évidemment que la France ne se retrouve partie à un conflit intérieur et qu'après les clameurs de reconnaissance, elle ne reçoive les critiques de néo colonialisme qui sont toujours prêtes à surgir face à une armée étrangère.

Ce serait particulièrement injuste alors qu'aujourd'hui on reprocherait plutôt à la France d'être intervenue trop tard.

Il est vrai que le problème se pose de l'attitude à adopter lorsque la situation intérieure se dégrade dans un pays africain de l'espace francophone

QUELLE POLITIQUE PREVENTIVE

Là se situe le véritable problème:

comment éviter qu'apparaissent des situations de conflits internes qui mettent en péril les populations.

La démocratie africaine est loin d'être enracinée. Les oppositions sont souvent irresponsables appelant à la désobéissance, n'ayant comme programme que la conquête du pouvoir. Les majorités sont trop souvent prédatrices et absolutistes. Il y a un heurt profond entre la démocratie occidentale que l'Europe veut imposer aux Etats africains et les modes traditionnels de gouvernement qui reposent sur la large place faite aux palabres, aux délibérations, au consensus. Dès lors, les abus de pouvoir de la majorité ou les appuis accordés aux oppositions conduisent à des rébellions, des dissidences, des révoltes, des sécessions.

Il convient donc d'imaginer des structures de pouvoir participatives permettant à chacun de s'exprimer et de peser sur les décisions. Mais il faut le faire sans détruire l'autorité du pouvoir. C'est un équilibre difficile à trouver.

Et si un déséquilibre apparaît, le problème se pose de savoir à partir de quel moment une intervention extérieure est souhaitable. Elle doit être suffisamment précoce et ne pas donner l'impression d'avantager un des camps en présence. Encontre faut-il qu'une force d'intervention africaine soit opérationnelle. On comprend dans ces conditions que souvent, comme ce qui se passe en Centrafrique, que ce soit l'ancien colonisateur qui dispose de la connaissance du terrain et des moyens pour une intervention d'urgence : intervention nationale - lourde et périlleuse - même si elle revêt l'habit onusien ou africain.

FOOTBALL/LIGUE DES CHAMPIONS

Le tirage au sort aura lieu lundi à Nyon

Les tirages au sort des phases à élimination directe des compétitions interclubs de l'UEFA 2011/12 auront lieu le vendredi 16 décembre à la Maison du football européen, à Nyon.

Les tirages au sort des huitièmes de finale de l'UEFA Champions League ainsi que des seizièmes et des huitièmes de finale de l'UEFA Europa League se dérouleront au siège de l'UEFA, respectivement à 12h00 HEC et 13h00 HEC. Ils seront dirigés par Gianni Infantino, secrétaire général de l'UEFA, et par Giorgio Marchetti, directeur de la division Compétitions, assistés par les ambassadeurs des finales 2012 à Munich et à Bucarest, Paul Breitner pour l'UEFA Champions League et Miodrag Belodedici pour l'UEFA Europa League.

Lors du tirage au sort des huitièmes de finale de l'UEFA Champions League, les vainqueurs de groupe seront appariés aux deuxièmes d'autres groupes, ces derniers devant disputer le premier match à domicile. Le vainqueur et le deuxième d'un même groupe ne peuvent pas être tirés au sort l'un contre l'autre. Les clubs d'une même association ne doivent pas être tirés au sort l'un contre l'autre.

S'agissant du tirage au sort des seizièmes de finale de l'UEFA Europa



League, les 12 vainqueurs de groupe de l'UEFA Europa League et les quatre meilleurs troisièmes de groupe de l'UEFA Champions League seront tirés au sort contre les 12 deuxièmes de groupe de l'UEFA Europa League et les quatre troisièmes de groupe restants de l'UEFA Champions League. Le vain-

queur et le deuxième du même groupe ne peuvent pas être tirés au sort l'un contre l'autre. Les vainqueurs de groupe et les quatre meilleurs troisièmes de la phase de groupe de l'UEFA Champions League disputeront le match retour à domicile. Les clubs d'une même association ne peuvent pas être tirés

au sort l'un contre l'autre.

Suivra le tirage au sort complet des huitièmes de finale avec les équipes qualifiées à l'issue des seizièmes de finales, qui seront indiquées en tant que vainqueurs des matches 1 à 16. L'équipe tirée au sort en premier jouera le premier match à domicile.

FOOTBALL/

La FIFA et le Centre Nobel pour la Paix lancent "la poignée de main pour la paix"

La FIFA et le Centre Nobel pour la Paix ont lancé le 10 décembre 2013, lors de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA, Maroc 2013, la campagne "la poignée de main pour la paix."

Cette formidable initiative conjointe entre la FIFA et le Centre Nobel pour la Paix, entend lier l'universalité et le pouvoir du football à un geste simple, celui d'une poignée de main pour la paix pour donner un bel exemple d'amitié, de respect et de paix à la société toute entière. Cette poignée de main constituera désormais un temps fort lors des événements de la FIFA lesquels sont une vitrine idéale pour promouvoir ce geste positif de respect, d'amitié et de fair-play.

La poignée de main pour la paix

sera échangée lors de tous les matches de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA, Maroc 2013. À titre d'exemple, dans le cadre d'un nouveau protocole, les capitaines et arbitres des deux équipes en lice s'échangeront, après un match d'un tournoi de la FIFA, cette fameuse poignée de main pour la paix à proximité du rond central.

"La poignée de main pour la paix" rejoint l'objectif du troisième pilier de la mission de la FIFA, à savoir construire un meilleur avenir à travers le football. Ce geste sera désormais effectué lors de toutes les compétitions de la FIFA, dont la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014™. "Une des missions essentielles de la FIFA est de bâtir un meilleur avenir pour tous

grâce au pouvoir et à la popularité du football", a déclaré le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter. "Nous sommes convaincus qu'en intégrant la poignée de main pour la paix dans notre protocole d'avant et d'après-match lors nos compétitions, la FIFA et la communauté internationale du football enverront un fort message de solidarité et de paix au monde entier. Nous sommes fiers d'avoir rejoint l'initiative du Centre Nobel pour la Paix et de participer à cette importante et captivante campagne."

Cette initiative commune concrétise ainsi l'engagement passé entre les deux organisations lors du Congrès de la FIFA 2012 à Budapest. "Notre collaboration avec la FIFA nous permet de toucher encore davantage de

personnes à travers notre message de paix. Le football touche des millions de personnes, au-delà des frontières, des cultures et des langues. Les terrains de football comptent parmi les plateformes les plus importantes pour promouvoir le respect, l'égalité et l'amitié, des valeurs essentielles que défendent de nombreux lauréats du Prix Nobel pour la paix à travers leurs actions. L'héritage laissé par Alfred Nobel vise à renforcer la fraternité entre les nations. Désormais, la communauté du football international a l'occasion unique de faire de même par le biais d'un geste simple : une poignée de main pour la paix", a ajouté la directrice exécutive du Centre Nobel pour la Paix, Bente Erichsen.

ATHLETISME/

Le terrible constat de Johnson

L'athlétisme doit impérativement se réinventer pour attirer à nouveau la jeunesse et éviter de mourir, a estimé mercredi à Doha l'ancienne superstar américaine du 400 et 200 m, Michael Johnson.

Celui qui a écrasé le tour et demi-tour de piste pendant les années 90, considéré comme un des plus grands athlètes de tous les temps, regrette le manque d'ingéniosité et d'initiatives de la Fédération internationale (IAAF) pour redonner de la vitalité à son sport : "Pour être franc, sans les Jeux Olympiques, l'athlétisme serait mort. Rayé de la surface de la terre", a-t-il déclaré sans détour lors des Doha Goals, un forum réunissant des centaines d'acteurs du sport mondial dans la capitale du Qatar.

L'émergence du Jamaïcain Usain Bolt, devenue l'une des grandes figures charismatiques des stades en dominant le sprint, a relancé le sport ces dernières années. Mais Johnson juge l'IAAF trop passive, pour une discipline qui peine à rester sur les écrans de télévision : "Vous ne pouvez rien dire contre Usain Bolt en athlétisme. Il est l'athlétisme, mais l'IAAF ne travaille pas avec lui pour promouvoir le sport", a-t-il regretté. "S'ils lui proposaient de travailler avec lui pour promouvoir l'athlétisme - et non promouvoir Usain Bolt - je

suis sûr qu'il serait à fond pour".

Un débat sur lequel Johnson a été rejoint par Kelly Holmes, ex-double championne olympique du 1.500 et 800 mètres dames : "Nous devons changer le projet de l'athlétisme. C'est toujours la même chose", a-t-elle convenu. "Il faut du glamour et du théâtre autour. Quand les Jeux Olympiques sont terminés (...), l'athlétisme ne résonne pas dans l'oreille des jeunes. A-t-on besoin du disque féminin ? Faut-il un 3.000 et un 5.000 steeplechase dans le même mee-

ting ? Rien n'a changé dans ce sport. Nous devons chercher de nouveaux formats, le formater mieux pour attirer plus de fans."

Quant au problème du dopage dans le sport, les athlètes ont convenu que le combat allait devoir se poursuivre longtemps : "L'athlétisme est un microcosme de la vraie vie et dans la vraie vie, il y a toujours des gens qui trichent. C'est irréaliste d'espérer que l'athlétisme devienne un sport sans dopage", a estimé Johnson.

FOOTBALL/

C1 : Galatasaray, le club le plus africain

Galatasaray, le club le plus africain de la Ligue des Champions, s'est qualifié pour les huitièmes de finale de la Ligue des Champions, en battant la Juventus Turin en deux temps, grâce notamment à Didier Drogba, désigné homme du match.

Interrompu par la tempête de neige sur Istanbul, le match décisif entre Galatasaray et la Juventus Turin a pu aller à son terme ce mercredi. Et ce sont les Turcs, déjà auteurs d'un bon match nul sur le terrain des Italiens (2-2), qui l'ont emporté (1-0), arrachant ainsi une qualification tout à fait méritée pour les huitièmes de finale de la Ligue des Champions. Car avant que Wesley Sneijder ne marque d'un tir croisé sur une superbe déviation de Didier Drogba, les hôtes s'étaient créés les meilleures occasions de la rencontre, contre des Bianconeri trop attentistes et calculateurs, jusqu'au refus pur et simple du jeu.

Avec cinq joueurs africains, dont trois sur la pelouse (Drogba, mais aussi Eboué et Chedjou), le Galatasaray devient, avec l'Olympiakos Le Pirée, le club le plus africain de l'épreuve. Un joli clin d'oeil quelques jours après que la Fédération turque de football s'en soit pris à Didier Drogba et Emmanuel Eboué, coupables d'avoir porté sur leurs tee-shirts des messages d'hommage à Nelson Mandela, salué mardi par deux banderoles portant les mentions « no to racism » (non au racisme) et « Madiba the world will never forget » (Madiba le monde n'oubliera jamais) déployées sur la pelouse du stade.

FOOTBALL/

OM/ Jordan Ayew expédié en Angleterre?

Au train où vont les choses, on pourrait assister à quelques départs notables à l'OM lors du mercato hivernal. L'attaquant Jordan Ayew pourraient faire partie de ceux qui tourneraient le dos au club phocéen.

"Je suis ouvert à toutes discussions." Lors d'une conférence de presse, le président de l'OM, Vincent Labrune, a laissé entendre que "si des joueurs veulent partir", alors les clubs intéressés pourront se tourner vers lui sans problèmes. A vrai dire, le dirigeant phocéen a encore besoin d'argent frais afin de boucler le budget l'année prochaine et réussir le passage devant le gendarme financier du foot français, autrement dit la DNGC. A moins d'une remontée spectaculaire du classement couplée à un coup de mou des équipes classées dans le "Top 3" (PSG, Monaco et Lille), on ne voit pas comment l'OM pourrait se qualifier pour la prochaine édition de la Ligue des Champions même si la saison est encore très longue.

Le changement d'entraîneur, avec la nomination de José Anigo en lieu et place d'Élie Baup qui a été débarqué, donnera peut-être lieu à un sursaut collectif mais pour l'heure l'OM panse ses plaies. Derniers de leur groupe en Ligue des champions (0 point après 6 journées), les Phocéens affichent un bilan décevant en Ligue 1 (27 points pris sur 51, 8 victoires - 3 nuls - 6 défaites). Histoire de renflouer les caisses, plusieurs éléments pourraient quitter le navire en janvier. A en croire le Daily Mail, l'artilleur Jordan Ayew pourrait faire partie du lot et traverser la Manche.

moovréactivation

réactivez votre carte SIM

et bénéficiez de 100% de bonus

pour tout rechargement à partir de 200 F.

moov
no limit

DE BONUS OFFERTS

Offre destinée aux numéros désactivés entre janvier et août 2013 et valable uniquement pour les rechargements via emooov et cartes de recharges.

www.moov.lg

Service clients : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Après la mort de leur époux

Certaines veuves réticentes aux humiliations rituelles

Au cours de certains rites, des veuves subissent toutes sortes de maltraitements et d'humiliations de la part de leurs belles-familles. Résignées, certaines continuent à subir. D'autres résistent. Des Eglises et des associations les aident à en échapper ou à sortir de leurs traumatismes.

Etonam Sossou

Rester des jours entiers en face d'un mur, la tête baissée, le visage et le corps recouverts de boue et de poussière. Marcher pieds-nus. Dormir sur une natte de fortune. Ne pas adresser la parole aux hommes ni les regarder. N'avoir de contact qu'avec des veuves qui décident de vos heures de bain et de repas, quand vous n'en êtes pas privée. Pleurer sous la dictée des belles-sœurs qui quelquefois vous insultent, vous reprochent d'avoir vécu heureuse avec votre époux, vous donnent des coups à cause de votre coiffure trop belle

ou de votre tenue trop propre à leur goût. Être quelquefois obligée de devenir l'épouse d'un beau frère. La liste est longue des humiliations et des souffrances infligées aux veuves au nom de la tradition.

Toutefois, certaines tiennent tête à la belle-famille et réussissent à éviter les maltraitements. «Après l'enterrement de mon mari, des beaux-frères sont venus me voir pour me demander de devenir l'épouse de mon bel oncle. J'ai refusé catégoriquement et je les ai chassés de ma maison. Ils sont partis et ne sont plus jamais revenus ! », explique une veuve



qui a requis l'anonymat.

Le combat contre les abus de

certaines membres de la belle-famille est cependant dur et inégal. Et, si certaines résistent, d'autres finissent par céder. Yolande dit avoir refusé de pleurer debout dans la rue, mais avoue avoir subi des sévices de la part des cousines du défunt. «Elles m'ont recouverte de poussière et m'ont mis de la boue au visage ». Après l'enterrement, poursuit-elle, « à 4 h du matin, elles nous ont amenées, mes coépouses et moi, à la rivière pour nous laver. Comme j'avais des cheveux défrisés, elles m'ont insultée et m'ont obligée à payer 25 000 Fcfa pour me les couper. L'eau dans laquelle nous étions lavées était très sale. Il y avait des immondices et même un poulet mort en décomposition... »

Le prétexte de la tradition

Le veuvage est en principe pour celui ou celle qui l'observe

une expression d'amour pour le défunt. On reconnaît toutefois que quelques uns abusent et profitent de la coutume pour exercer une certaine brimade sur la belle sœur. Cette tradition n'est pas celle laissée par nos ancêtres. Interrogée sur cette question, Ruth, une femme qui ignore les règles traditionnelles du veuvage, estime que certaines méritent ces mauvais traitements. Souvent, juge-t-elle, « si de son vivant l'homme délaisse sa famille pour ne s'occuper que de sa femme. Si celle-ci est mauvaise de caractère, si elle reçoit mal les parents du mari, elle leur complique la vie. C'est normal qu'à leur tour ils le lui fassent payer ! ».

Généralement, les veuves maltraitées ne vont pas se plaindre au tribunal. Les veuves, même celles qui sont instruites, ne

vont pas au tribunal parce qu'elles ont peur de la sorcellerie. Il faut se protéger et protéger les enfants contre les mauvais sorts, mais aussi sauver son honneur, parce que la belle-famille est capable de faire courir des bruits d'infidélité sur vous.

Eglises et associations refuges

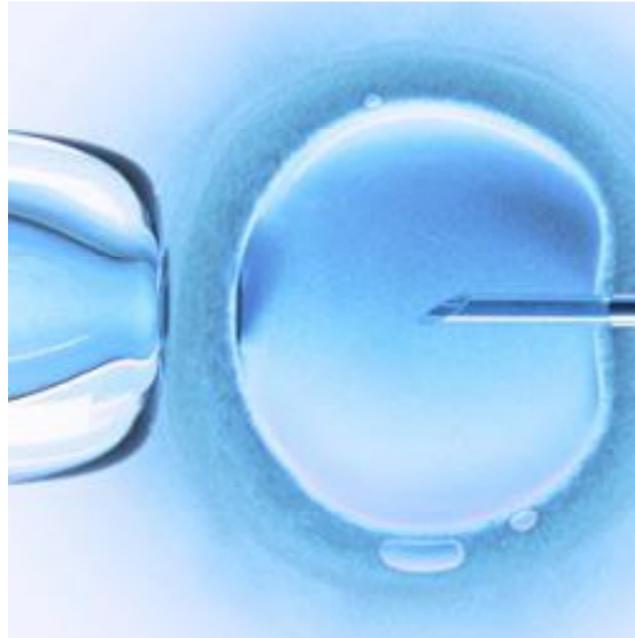
Pour aider ces veuves, l'action des Eglises et des associations est mise à contribution. « Comme je suis catholique, explique l'une de ces femmes, des sœurs de l'Eglise sont venues à la veillée. Voyant l'état dans lequel on m'avait mise, elles ont demandé à ma belle-sœur également catholique de dire à ses cousines de ne plus me maltraiter sinon elle serait excommuniée. Grâce à l'Eglise, les sévices n'ont duré qu'une journée ». Leur travail consiste à conseiller les veuves, pour qu'elles apprennent à réintégrer la société et à bien encadrer leurs enfants. Elles sont envoyées parfois chez le prêtre qui prie pour elles, ensuite, si elles le souhaitent, on organise pour elles un retrait de deuil et même des bains de purification.

Certains adoucissent les rituels. D'autres s'en passent tout simplement et ne s'en portent pas plus mal pour autant. François, veuf, raconte son expérience non sans une certaine ironie : « Moi, j'ai refusé de faire ces rites et je ne suis pas mort ».

Progression de l'infertilité en Afrique

La fécondation in vitro recommandée

La Procréation médicalement assistée (Pma) n'est plus une pratique médicale propre aux quatre continents. L'Afrique, berceau de l'humanité où il y a un début de la progression de l'infertilité, est obligée de recourir à la fécondation in vitro. La fécondation in vitro gagne l'Afrique où le taux de fécondité reste pourtant élevé, comparée aux autres continents. C'est la conclusion d'une étude réalisée par les chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (Ird), l'Université de Paris Descartes, Paris V et l'Institut national des études démographiques (Ined) parue dans le n°68 de « Sciences au Sud ». Le recours à la Procréation médicalement assistée (Pma) s'explique, en réalité, par l'augmentation du taux d'infertilité sur le continent noir. « Fécondation in vitro au Cap, à Douala, à Lomé ou à Dakar, l'Afrique s'ouvre à la Procréation médicalement assistée. Les demandes, très importantes, sont liées à une forte prévalence de la stérilité sur le continent », affirment les chercheurs, qui précisent que toutefois la question reste absente des débats publics et des priorités des politiques



sanitaires.

Cette subite progression de l'infertilité sur le continent noir est due, selon les spécialistes, par la négligence des affections sexuelles antérieures ou le non traitement de celles-ci. « La prévalence de la stérilité est à rapprocher de celle très élevée des infections sexuellement transmissibles. Les spécialistes du Sida évoquent ainsi un triangle vicieux Vih-Mst-Infécondité », avancent les

scientifiques. Ils affirment également que l'épidémie de Sida, qui sévit sur le continent, suscite une demande spécifique de la Pma pour permettre aux nombreux couples sérodiscordants de procréer sans risquer la contamination du partenaire sain.

Progression de l'infertilité

Outre les problèmes sanitaires, l'infertilité engendre des problèmes sociaux. Pourtant, jusqu'ici, les pays africains n'accordent pas une attention particulière à cette triste réalité. « Aucun pays africain n'offre de prise en charge économique de la stérilité, même si à l'évidence la question a des répercussions économiques non négligeables ; mobilisant les capacités d'investissements de la population », indique l'anthropologue Frédéric Le Marcis. Néanmoins, les chercheurs précisent que le recours à cette technique médicale n'est pas le même dans plusieurs pays. Si dans les pays anglophones son transfert est structuré autour de l'Afrique du Sud et du Ghana, dans les pays francophones, c'est au Cameroun et, dans une moindre mesure, au Togo et au Sénégal que la fécondation in vitro fait son entrée.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1194
DE LOTO BENZ DU 04 Décembre 2013

Nous sommes le mercredi 11 Décembre 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1195.

Lors du dernier tirage, KARA, KPALIME et LOME sont les villes où nous avons enregistré des gagnants de gros lots.

C'est un lot de 500.000F CFA et un lot de 525.000 F CFA, que nous avons enregistré sur les points de vente 4017 et 7313 respectivement basés à Kpalimé et à Kara.

Dans la capitale, c'est un gros lot de 1.000.000F CFA et un giga gros lot de 38.550.000F CFA qui ont fait le bonheur de certains parieurs qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs 7326, et 6322.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1195 de LOTO BENZ du mercredi 11 DECEMBRE 2013

Numéro de base

17

39

35

78

32